



04-07

+ RAPPORT QUADRIENNAL +
ANNUAL REPORT + INFORME ANUAL

Présenté par le
Secrétariat de la Commission de coopération dans le domaine du travail

En collaboration avec les bureaux administratifs nationaux
du Canada, des États-Unis et du Mexique

Washington DC, décembre 2009

AVANT-PROPOS

Le présent rapport offre un résumé des travaux de la Commission de coopération dans le domaine du travail de 2004 à 2007, période importante qui a mené au quinzième anniversaire de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT) en 2009.

Complément de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'ANACT vise à améliorer le niveau de vie et les conditions de travail dans les pays qui en sont signataires, soit le Canada, le Mexique et les États-Unis. Conscientes de l'importance de la collaboration pour atteindre ces objectifs, les parties ont créé la Commission de coopération dans le domaine du travail, qui se compose d'un Conseil ministériel et d'un Secrétariat. Le Conseil surveille la mise en œuvre de l'ANACT et dirige les activités du Secrétariat, ce qui consiste notamment à : fixer les priorités en vue d'une action coopérative et élaborer des programmes d'assistance technique; faciliter les consultations entre les parties; examiner les différends pouvant survenir entre les parties concernant l'interprétation et l'application de l'ANACT; et encourager la collecte et la publication de données comparables relatives à l'application de la législation, aux normes de travail et aux indicateurs du marché du travail. Le Secrétariat seconde le Conseil dans l'exécution de ses fonctions et s'occupe notamment d'établir des rapports circonstanciels périodiques faisant état d'informations publiquement accessibles concernant les lois et les procédures administratives en matière de travail; les tendances et les stratégies administratives se rapportant à la mise en œuvre des lois du travail; les conditions du marché du travail; et les questions relatives au développement des ressources humaines. Le Secrétariat fait aussi rapport annuellement au Conseil de ses activités et de ses dépenses. L'ANACT exige en outre que chacun des signataires établisse un bureau administratif national (BAN) chargé de servir de point de liaison entre le gouvernement et le Secrétariat; de fournir aux autres gouvernements et au Secrétariat des informations publiquement accessibles; et de recevoir les communications de la part de la population de son territoire sur des affaires relatives à la législation du travail survenant sur le territoire d'un autre signataire.


Tous ces mandats réunis mettent la Commission en bonne position pour cerner les préoccupations communes, prendre des mesures à leur égard et favoriser les échanges de connaissances et de savoir-faire. Ils permettent aux gouvernements, aux employeurs et aux syndicats de puiser dans l'expérience et les bonnes pratiques des uns et des autres pour réaliser les objectifs de l'ANACT. Ils contribuent également à la diffusion de renseignements de base sur les marchés du travail, la législation et l'administration pour favoriser des discussions et des décisions éclairées. Enfin, et surtout, ces mandats prévoient des mécanismes adéquats de réponse aux communications du public concernant la mise en œuvre de l'ANACT, établissant de ce fait un cadre de responsabilisation.

Les objectifs et les mandats associés à l'ANACT sont tout aussi vivants aujourd'hui qu'en 1994. L'accès à un emploi offrant des conditions décentes est essentiel au bien-être de la majorité des Nord-Américains. Au travail, les gens contribuent à l'économie de leur milieu et à la société, forgent leur identité professionnelle et personnelle et gagnent un revenu leur permettant de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Jamais des emplois équitables, justes et productifs n'auront été aussi importants pour la réussite socioéconomique du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Les milieux de travail qui réussissent bien sont le résultat d'un ensemble de mesures mises en œuvre par les employeurs, les travailleurs, les syndicats et les gouvernements. Ces mesures devraient favoriser un juste équilibre, adapté au contexte socioéconomique en pleine mutation de chacun des pays. Au cours des quinze dernières, le commerce international est devenu un élément beaucoup plus important de la prospérité des signataires de l'ANACT. Cette période a aussi été marquée par une augmentation considérable de la population de jeunes travailleurs au Mexique et, en parallèle, par le vieillissement de la population active au Canada et aux États-Unis. Il est donc extrêmement important de bien comprendre ces phénomènes, ainsi que d'autres, dans le contexte de l'intensification constante de la compétitivité à l'échelle mondiale; d'un accroissement de l'iniquité sur le marché du travail; et d'une meilleure reconnaissance de l'importance des droits de la personne en milieu de travail. Un mariage réussi entre l'intégration économique nord-américaine et les politiques et pratiques soutenant la création d'emplois décents s'avère primordial pour les employeurs, les travailleurs, les syndicats et les gouvernements.

Entre 2004 et 2007, les délégués du Conseil de l'ANACT et le Secrétariat se sont réunis six fois. Au cours de cette période, différentes propositions ont été soumises et six activités coopératives ont été menées par les trois pays sur des questions de santé et sécurité au travail, une

AVANT-PROPOS



sur l'intermédiation en matière d'emploi, deux sur les marchés du travail, une sur le droit du travail, une sur le trafic de personnes et une enfin sur la responsabilité sociale des entreprises. Outre ces activités, le Secrétariat a publié onze rapports. En 2007, le Secrétariat a aussi modernisé son site Web et procédé à sa mise à jour afin d'y inclure toutes ses activités. Au cours de la même période, la Commission a été informée que des mécanismes de contrôle financier plus rigoureux étaient nécessaires au Secrétariat et ce dernier a donc pris des mesures fermes pour les mettre en place.

À l'aube de la quinzième année d'existence de l'ANACT et de la Commission, nous allons regarder ce que nous avons accompli et examiner des occasions de nous améliorer et de nous renouveler. La Commission a constitué une nouvelle équipe au Secrétariat pour resserrer les mécanismes de contrôle financier en appliquant les recommandations des vérificateurs indépendants. En plus d'établir les priorités des pays signataires en matière de recherche et d'activités coopératives, le Secrétariat diffusera ses connaissances et ses points de vue sur les marchés du travail, le droit du travail et l'administration du travail. Ensemble, nous contribuerons à l'atteinte des objectifs très importants de l'ANACT dans le climat d'incertitude économique que nous connaissons. Ces défis sont autant de possibilités qui s'offrent à nous!

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	2
I. CONSEIL MINISTÉRIEL	5
a. Réunions des délégués du Conseil (DC) et du directeur exécutif	5
b. Réunion du Conseil ministériel	6
II. CONSULTATIONS COOPÉRATIVES ET ÉVALUATIONS	8
a. Communications du public	8
b. Activités de la période 2004-2007 liées à des communications antérieures du public ..	11
III. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT	13
a. Projets de recherche	13
i. Systèmes en milieu de travail à rendement élevé (SMTRE)	14
ii. Marchés du travail, 3e édition	14
iii. Lois antidiscriminatoires et lois sur l'équité salariale en milieu de travail	14
b. Autres projets	15
iv. La bibliothèque numérique de la Commission	15
v. Remodelage du site Web	15
IV. ACTIVITÉS COOPÉRATIVES	16
a. Santé et sécurité au travail	16
b. Services d'emploi	17
c. Marchés du travail	18
d. Droit du travail	19
e. Trafic de personnes	19
f. Responsabilité sociale des entreprises	19
V. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS	20
VI. COMMISSION DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL ...	33

I. CONSEIL MINISTÉRIEL

A. RÉUNIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL (DC) ET DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

Les délégués du Conseil ministériel se sont réunis à six reprises durant la période de 2004 à 2007. Un résumé de ces rencontres est présenté ci-dessous.

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL, à Washington, D.C., le 29 juin 2004

Au nombre des participants figurent John McKennirey, sous-ministre adjoint du Travail du Canada, en qualité de président de la réunion, Claudia Franco, Coordinadora General de Asuntos Internacionales del Secretaría del Trabajo y Previsión Social, pour le Mexique, et Arnold Levine, sous-secrétaire adjoint aux affaires internationales du Department of Labor des États-Unis. Anthony Giles est présent à titre de directeur exécutif par intérim du Secrétariat.

La réunion porte sur la dotation et la rémunération au Secrétariat, l'achèvement de l'examen de l'ANACT pour la période de 1998 à 2001 et la planification d'une réunion du Conseil ministériel.

SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

Les États-Unis soumettent la candidature de Mark Knouse au poste de directeur exécutif et donnent comme date d'entrée en fonction le 1er août 2004. Le Canada soumet la candidature de William Worona au poste de directeur des consultations coopératives et de l'administration et donne comme date d'entrée en fonction novembre 2004. Le Mexique fait savoir qu'il soumettra bientôt une candidature pour le poste de directeur de la recherche.

Le Conseil approuve des redressements mineurs pour indiquer les soldes réels en fin d'exercice dans le fonds spécial pour la refonte de la page Web; les projets relatifs aux relations de travail et au guide à l'intention des travailleurs migrants; et le budget de fonctionnement de 2004.

EXAMEN QUADRIENNAL DE L'ANACT

Les délégués du Conseil conviennent d'adopter la période quadriennale de 1998-2001 comme période officielle pour l'examen des activités de l'ANACT et la mise à jour des documents du Secrétariat destinés au public sur son site Web. Le Conseil décide aussi de diffuser un communiqué commun concernant l'examen en question et conclut à l'inutilité de tenir une activité publique à cet effet.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL

Les délégués du Conseil décident de tenir la prochaine réunion du Conseil ministériel au Canada, en juin 2005, ce qui tomberait après la rencontre de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL ET DU SECRÉTARIAT, à Washington, D.C., le 1er septembre 2005

SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

Le Secrétariat fournit un rapport des dépenses des six premiers mois de l'exercice financier en cours. On prévoit un excédent attribuable en partie à l'arrivée, en milieu d'exercice, de Mme Isabel Studer au poste de directrice de la recherche et du départ du directeur par intérim, du directeur des publications

et de deux chargés de recherche. Les participants examinent la possibilité de déménager le Secrétariat dans des locaux moins chers.

Les délégués du Conseil examinent les colloques, séminaires et conférences dans chacun des pays ainsi que le soutien offert par le Secrétariat aux projets menés en 2004. Le Secrétariat suggère la tenue au Mexique d'une activité qui serait axée sur l'interdépendance des marchés du travail.

Mme Studer donne les grandes lignes des objectifs de recherche pour 2006. Sa stratégie s'appuie sur une évaluation des projets en attente qui s'accumulent. Pour maximiser l'utilisation des ressources et produire un travail de qualité optimale, le Secrétariat propose de regrouper ou d'arrêter tous les projets interrompus ou en suspens. Les délégués du Conseil se disent d'accord.

RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL

Le Canada propose de tenir la prochaine réunion du Conseil ministériel au Québec, peut-être avant la fin de l'année. Le Mexique et les États-Unis sont en faveur de la tenue de la réunion en décembre.

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL ET DU SECRÉTARIAT, par téléconférence, le 11 janvier 2006

Le Secrétariat préside la téléconférence le 11 janvier 2006 depuis Washington, D.C. Les parties approuvent le plan de travail et confirment le financement du groupe de travail sur la santé et la sécurité au travail (sous réserve de l'approbation de tous les délégués du Conseil). Elles conviennent aussi d'apporter des ajustements au coût de la vie dans le plan de fonctionnement, ainsi que d'établir des allocations personnelles et d'accueil pour le Secrétariat. Les délégués du Conseil approuvent la désignation et le curriculum vitae de deux candidats à des postes de chargés de recherche et d'un autre au poste de coordonnateur des publications.

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL ET DU SECRÉTARIAT, DEPARTMENT OF LABOR DES ÉTATS-UNIS, Washington, D.C., le 24 août 2006

La réunion porte sur trois questions : les plans de travail de 2006 et de 2007, la structure organisationnelle et le budget.

Selon le plan de travail de 2006-2007, on prévoit publier sept études maintenant terminées : Marchés du travail, 3e édition; Lois antidiscriminatoires et lois sur l'équité salariale en milieu de travail, vol. 2; Accidents de travail et maladies professionnelles, vol. 4; Protection des droits des travailleurs migrants, vol. 3; Violence au travail en Amérique du Nord; Accidents de travail et maladies professionnelles en Amérique du Nord; et Systèmes en milieu de travail à rendement élevé en Amérique du Nord.

Les parties conviennent d'appliquer les recommandations du rapport de vérification de KPMG. Elles discutent également des consultations ministérielles relatives à la communication 2003-01 adressée au BAN des États-Unis et conviennent de tenir une consultation ministérielle trilatérale à ce sujet.

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL ET DU SECRÉTARIAT, Washington, D.C., le 13 février 2007

La réunion porte sur le budget et le plan de travail du Secrétariat, et notamment le plan stratégique triennal, ainsi que sur le calendrier des prochaines réunions du Conseil ministériel et des délégués du Conseil.

SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

Les parties conviennent d'examiner plus à fond les propositions relatives au plan stratégique triennal et de faire part de leurs commentaires au Secrétariat.

Elles sont d'accord avec le plan de travail du Secrétariat pour 2007, sous réserve de l'approbation finale du directeur exécutif par intérim après examen des détails.

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL ET DU SECRÉTARIAT,
Washington DC, October 12, 2007

Les parties discutent de l'état d'avancement des activités de coopération et examinent le nouveau site Web. Elles s'entendent sur l'importance d'engager un nouvel agent financier au Secrétariat; la nécessité de tenir une réunion du Conseil ministériel pour discuter des consultations; la reprise des réunions annuelles du Conseil ministériel; les communications du public; et la nécessité de faire de la communication du public adressée au BAN des États-Unis une priorité.



I. CONSEIL MINISTÉRIEL

II. CONSULTATIONS COOPÉRATIVES ET ÉVALUATIONS

A. COMMUNICATIONS DU PUBLIC

COMMUNICATION DU PUBLIC 2004-01 ADRESSÉE AU BAN DES ÉTATS-UNIS. La communication 2004-01 est déposée le 12 juillet 2004 par UNITE-HERE et le Centro de Apoyo a los Trabajadores de Yucatán. Les auteurs allèguent qu'il y a eu violation de principes relatifs au travail sur le chapitre des normes minimales d'emploi et de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles par deux entreprises de vêtements de Merida, au Yucatán. Le 26 août 2004, les auteurs retirent leur communication.

COMMUNICATION DU PUBLIC 2005-01 ADRESSÉE AU BAN DES ÉTATS-UNIS. La communication 2005-01 est déposée le 17 février 2005 par le Washington Office on Latin America et 22 syndicats du Mexique, du Canada et des États-Unis. Elle porte sur une proposition de réforme du droit du travail présentée à la Chambre des députés du Mexique le 12 décembre 2002. Les auteurs allèguent que la réforme proposée affaiblirait considérablement certains droits en matière de travail, ce qui aurait pour effet de codifier des violations du droit de grève, de la liberté d'association, du droit d'organisation, du droit de négociation collective ainsi que d'autres droits garantis par la Constitution du Mexique, les Conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ratifiées par le Mexique ainsi que l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT). En mars et mai 2005, le BAN du Mexique envoie à son homologue des États-Unis des renseignements complémentaires, indiquant que l'affaire n'entre pas dans le champ d'application de l'ANACT. Une initiative est convenue à l'issue d'un dialogue amorcé par les trois pays et est soumise au BAN des États-Unis. Après avoir pris connaissance de la communication du public, le BAN des États-Unis conclut qu'un examen ne servirait pas les objectifs de l'ANACT et décide donc de rejeter la demande d'examen le 21 février 2006.

COMMUNICATION DU PUBLIC 2005-01 ADRESSÉE AU BAN DU MEXIQUE. La communication 2005-01 est déposée le 13 avril 2005 par le Northwest Workers' Justice Project, le Brennan Center for Justice of New York University School of Law et le cabinet Andrade Law Office. La communication du public concerne le défaut supposé du gouvernement des États-Unis d'appliquer la législation relative aux droits en matière de travail des travailleurs migrants touchés par le programme de visa H-2B en Idaho, au Wyoming, en Floride, en Arkansas et en Oregon. Elle traite de la violation de principes relatifs au travail qui sous-tendent l'ANACT, en l'occurrence l'interdiction du travail forcé, les normes minimales d'emploi, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et l'indemnisation des gens qui en sont victimes et, finalement, la protection des travailleurs migrants.

Le 29 mars 2006, les auteurs soumettent au BAN du Mexique un addenda décrivant ce qu'ils considèrent comme une violation des conditions minimales d'emploi pour les travailleurs titulaires d'un visa H2-B, concernant notamment la rémunération et les heures de travail dans des États tels que le Colorado, le Delaware, le Nouveau-Mexique, la Caroline du Nord et le Texas. En octobre 2007, le BAN du Mexique demande la tenue de consultations techniques avec le BAN des États-Unis en vertu de l'article 21 de l'ANACT.

COMMUNICATION DU PUBLIC 2005-02 ADRESSÉE AU BAN DES ÉTATS-UNIS. La communication 2005-02 est déposée le 27 mai 2005 par l'Airline Pilots' Association of Mexico (ASPA). La communication du public traite de la non-application supposée des lois mexicaines en matière de travail touchant la liberté d'association, le droit d'organisation et le droit de négociation collective.

Le BAN des États-Unis établit que l'information fournie par les auteurs de la communication ne prouve pas que le gouvernement mexicain a manqué à son obligation d'appliquer ses lois concernant la constitution d'un syndicat, surtout compte tenu du fait que la Cour suprême du

Mexique a, dans sa décision du 25 novembre 2005, maintenu la décision d'un tribunal inférieur, à savoir que l'ASPA n'avait pas le droit de constituer un syndicat exclusivement pour les pilotes, renseignement qui a été transmis par le BAN du Mexique au BAN des États-Unis ainsi qu'à celui du Canada le 25 août. En ce qui concerne les congédiements injustifiés de travailleurs, les auteurs ont dans une large mesure réglé leurs revendications en suspens. Suivant ses lignes directrices en matière de procédure, le BAN des États-Unis conclut que l'examen de la communication ne ferait pas progresser les objectifs de l'ANACT et, par conséquent, rejette la communication le 7 juillet 2006.

COMMUNICATION DU PUBLIC 2005-01 ADRESSÉE AU BAN DU CANADA. La communication 2005-01 est déposée le 31 mai 2005 par l'Airline Pilots' Association of Mexico (ASPA). La communication porte sur le défaut présumé du gouvernement du Mexique d'appliquer ses lois en matière de travail se rapportant à la liberté d'association, au droit d'organisation et au droit de négociation collective.

En août 2005, le BAN du Mexique transmet de l'information indiquant qu'un tribunal inférieur a déterminé que l'ASPA n'avait pas le droit de constituer un syndicat exclusivement pour les pilotes et d'administrer la convention collective des pilotes et explique que la Cour suprême est en train d'examiner cette décision. Le BAN du Canada détermine que l'information fournie par les auteurs de la communication ne justifie pas les allégations voulant que le gouvernement mexicain ait omis d'appliquer ses lois concernant la constitution d'un syndicat, surtout compte tenu de la décision de la Cour suprême du Mexique, le 25 novembre 2005, de maintenir la décision d'un tribunal inférieur. Après analyse, le BAN du Canada rejette la communication du public le 23 janvier 2006 parce que l'information qu'elle contient ne donne pas d'explications sur le manquement supposé du gouvernement mexicain à ses obligations découlant de l'ANACT, y compris à celle d'appliquer ses lois en matière de travail.

COMMUNICATION DU PUBLIC 2005-03 ADRESSÉE AU BAN DES ÉTATS-UNIS. La communication 2005-03 est déposée le 14 octobre 2005 par le Progressive Union of Workers of the Textile Industry, the Manufacturing, Cutting and Confection of Fabric and Garments in General and Related and Similar Industries in the Mexican Republic, qui est membre de la Vanguardia Obrera Workers Federation of the Revolutionary Confederation of Workers and Peasants (FTVO-CROC), avec l'appui du U.S. Labor Education in the Americas Project et du Washington Office on Latin America. La communication fait état d'allégations selon lesquelles le gouvernement mexicain n'aurait pas appliqué ses lois en matière de travail, relativement à des événements survenus dans une usine de vêtements de la municipalité de Tepeji del Río, dans l'État de Hidalgo, au Mexique.

Les auteurs allèguent que le gouvernement du Mexique a manqué à son obligation d'appliquer de façon efficace ses lois en matière de travail dans le cadre de l'article 3 de l'ANACT, en ce qui concerne la liberté d'association et la protection du droit d'organisation, du droit de négociation collective et du droit de grève; l'interdiction du travail forcé; les protections accordées aux enfants et aux jeunes gens en matière de travail; les normes minimales d'emploi; l'élimination de la discrimination en matière d'emploi; la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles; l'indemnisation en cas d'accidents du travail ou de maladies professionnelles; et, dans le cadre de l'article 5 de l'ANACT, les procédures justes, équitables et transparentes dans les tribunaux du travail.

La communication porte essentiellement sur des tentatives de syndicalisation qui ont eu lieu dans une usine de la municipalité de Tepeji del Río, dans l'État de Hidalgo. On y allègue que la Commission fédérale de conciliation et d'arbitrage no 6 du Mexique n'a pas assuré aux travailleurs des procédures justes, équitables et transparentes de manière à protéger leur droit de se syndiquer pour profiter de la négociation collective et que la Commission locale de conciliation et d'arbitrage no 51 du Mexique n'a pas informé les travailleurs de l'état de du recours en amparo intenté. On allègue également que les autorités fédérales et d'État n'ont pas mené d'inspections sur place efficaces ni offert de recours en cas de violations supposées relatives au travail forcé, au salaire minimum, à la rémunération des heures supplémentaires, à la prévention de la discrimination en matière d'emploi, à la santé et sécurité au travail et à la protection des enfants et des jeunes gens. La communication du public est acceptée aux fins d'examen le 6 janvier 2006. Le 30 mars 2006, le BAN des États-Unis demande au BAN du Mexique la tenue de consultations publiques en vertu de l'article 21 de l'ANACT. En juin 2006, le BAN du Mexique répond en tenant des consultations basées sur l'information fournie par les autorités compétentes. Il est informé, entre autres, des points suivants : les requérants n'ont pas présenté de plaintes aux autorités concernées; les plaintes pour

congédiements injustifiés et autres plaintes se sont réglées à l'amiable conformément à la loi; de l'information est obtenue sur les inspections menées et leurs résultats. Le BAN des États-Unis publie son rapport public d'examen le 31 août 2007, ce qui vient clore l'affaire.

COMMUNICATION DU PUBLIC 2006-01 ADRESSÉE AU BAN DU MEXIQUE. La communication 2006-01 est déposée le 17 octobre 2006 par le Frente Auténtico del Trabajo, les United Electrical, Radio and Machine Workers of America, le Congrès du travail du Canada et l'Union Nacional de Trabajadores, entre autres, parmi 54 organisations canadiennes, américaines et mexicaines.

La communication du public porte sur des violations supposées, de la part du gouvernement américain, des droits des fonctionnaires de la Caroline du Nord, notamment la liberté d'association; les droits d'organisation et de négociation collective; les normes minimales d'emploi, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi; l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes; la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles; et l'indemnisation en cas d'accidents de travail et de maladies professionnelles. Les requérants soutiennent que la loi générale 95-98 de la Caroline du Nord – qui déclare que les conventions collectives dans le secteur public sont contraires à la politique de l'État, illégales, nulles et non avenues – va à l'encontre des obligations contenues dans la partie II de l'ANACT et des principes relatifs au travail énoncés à l'annexe I de l'Accord. Les requérants allèguent qu'interdire les conventions collectives a privé les fonctionnaires d'une voix au chapitre dans l'établissement des conditions de travail et a contribué à la prépondérance de la discrimination fondée sur la race ou le sexe, d'infractions aux règles relatives à la rémunération et aux heures supplémentaires ainsi que de conditions de travail dangereuses.

En octobre 2007, le BAN du Mexique demande la tenue de consultations techniques avec le BAN des États-Unis en vertu de l'article 21 de l'ANACT afin de recueillir davantage d'éléments pour l'examen de la communication.

COMMUNICATION DU PUBLIC 2006-01 ADRESSÉE AU BAN DES ÉTATS-UNIS. La communication 2006-01 est déposée le 9 novembre 2006 par les United Steelworkers (USW), qui allèguent que le gouvernement mexicain a manqué à son obligation de protéger les droits des mineurs et leur syndicat à la mine de Pasta de Conchos, au Coahuila. Les auteurs soutiennent que les travailleurs ont été privés de leur liberté d'association et d'accès à des tribunaux du travail adéquats et mettent l'accent sur les actions du gouvernement mexicain concernant la National Union of Miners and Metalworkers et ses dirigeants. Les USW prétendent que le gouvernement mexicain « a manqué à plusieurs reprises à son obligation de faire appliquer les règles du travail qui imposent aux employeurs d'assurer aux travailleurs des conditions de travail satisfaisantes et sans risques pour la santé et la sécurité ». Les USW font état plus particulièrement de mesures insatisfaisantes d'inspection et d'application à Pasta de Conchos, où 65 mineurs ont malheureusement trouvé la mort dans une explosion le 19 février 2006. Le 2 janvier et le 17 mai 2007, le BAN du Mexique envoie au BAN des États-Unis des détails sur de nombreuses mesures prises par le gouvernement mexicain concernant le conflit syndical des mineurs et l'accident de Pasta de Conchos, y compris sur les problèmes de santé et sécurité au travail. Ces renseignements sont accessibles au public sur le site Web du Secretaría del Trabajo y Previsión Social (www.stps.gob.mx). Le BAN du Mexique considère que la communication du public ne devrait pas faire l'objet d'un examen dans le cadre de l'ANACT parce que beaucoup de questions sont devant la justice et donc hors du champ d'application de l'Accord.

Le 31 août 2007, le BAN des États-Unis conclut que, au vu des nombreuses affaires en instance devant les systèmes de justice du travail et de justice pénale du Mexique, des plaintes déposées à l'Organisation internationale du Travail et des efforts continus déployés par le ministre du travail du Mexique, il faut laisser une chance à ces mesures de régler les problèmes soulevés. Le BAN des États-Unis rejette donc la demande d'examen de la communication.

B. ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE 2004-2007 LIÉES À DES COMMUNICATIONS ANTERIEURES DU PUBLIC

COMMUNICATION DU PUBLIC 2001-01 ADRESSÉE AU BAN DU MEXIQUE. La communication 2001-01 est déposée le 24 octobre 2001 et acceptée aux fins d'examen le 15 novembre 2001. La Chinese Staff and Workers' Association, la National Mobilization Against Sweatshops, Workers' Awaz, l'Asociación Tepeyac et plusieurs particuliers sont les auteurs de cette communication du public. La communication soulève des questions concernant la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles ainsi que l'indemnisation des personnes qui en sont victimes dans l'État de New York, ainsi que les droits des travailleurs migrants en matière de travail. Les requérants allèguent que les autorités américaines ont manqué à leurs obligations découlant de l'ANACT concernant l'application efficace de leurs lois en matière de travail et de leurs garanties procédurales, parce que le régime d'indemnisation des travailleurs de l'État impose aux travailleurs des délais inutiles sans leur garantir qu'ils recevront une indemnité. Les indemnités accordées, quand c'est le cas, sont insuffisantes et inadéquates. Les requérants allèguent que les procédures devant le Workers' Compensation Board de l'État de New York visant à fixer les indemnités ne sont pas équitables pour les travailleurs migrants qui ne parlent pas l'anglais.

Le 8 novembre 2002, le BAN du Mexique publie un rapport public sur cette communication en s'appuyant sur l'information et les documents soumis par les requérants, parce que sa demande de consultations coopératives techniques présentée au BAN des États-Unis le 17 décembre 2001 en vertu de l'article 21 de l'ANACT est restée sans réponse au moment de publier le rapport. Le 19 novembre 2004, le BAN du Mexique dépose un second rapport public basé sur la réponse du BAN des États-Unis obtenue le 3 février 2004, ainsi que sur des études et des rapports publics. On prend alors la décision de demander la tenue de consultations ministérielles. Le 7 décembre 2004, le secrétaire du Travail et de la Sécurité sociale du Mexique demande au secrétaire du Travail des États-Unis la tenue de consultations ministérielles.

COMMUNICATION DU PUBLIC 2003-01 ADRESSÉE AU BAN DU MEXIQUE. La communication 2003-01 est déposée le 11 février 2003 par le Farmworker Justice Fund, Inc. et le Mexico's Independent Agricultural Workers Central (CIOAC). Acceptée aux fins d'examen le 5 septembre 2003, la communication du public fait état de violations présumées de la part du gouvernement américain des principes de l'ANACT relatifs à la protection des travailleurs migrants dans le cadre du programme de visas H-2A en Caroline du Nord et plus particulièrement : la liberté d'association; le droit d'organisation et le droit de négociation collective; le droit de grève; les normes minimales d'emploi; l'élimination de la discrimination en matière d'emploi fondée sur l'âge, le sexe et autres facteurs inappropriés; la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles; et l'indemnisation en cas d'accidents de travail et de maladies professionnelles. Les requérants allèguent que les gouvernements des États-Unis et de l'État de Caroline du Nord n'ont pas garanti aux travailleurs migrants temporaires détenteurs d'un visa H-2A un accès adéquat à la justice du travail et qu'il y a donc eu violation des droits de ces travailleurs. Selon l'ANACT, les travailleurs migrants devraient jouir des mêmes protections que les ressortissants.

Le 15 septembre 2003, le BAN du Mexique demande la tenue de consultations coopératives techniques avec le BAN des États-Unis en vertu de l'article 21 de l'ANACT. Les États-Unis répondent à la demande en février 2004. Les requérants transmettent des renseignements supplémentaires en juin 2004. Vu les similitudes de la présente communication avec la communication 2005-01 adressée au BAN du Mexique, le Mexique procède à l'étude des deux affaires suivant ses règles nationales et demande la tenue de consultations coopératives en octobre 2007 en vertu de l'article 21 de l'ANACT.

COMMUNICATION DU PUBLIC 2003-01 ADRESSÉE AU BAN DES ÉTATS-UNIS ET COMMUNICATION DU PUBLIC 2003-01 ADRESSÉE AU BAN DU CANADA. La communication du public – une déclaration commune – est déposée au BAN des États-Unis le 30 septembre 2003 par les United Students Against Sweatshops et le Centro de Apoyo al Trabajador. La même communication du public est déposée au BAN du Canada le 3 octobre 2003 par le Maquila Solidarity Network (MSN), un organisme canadien, les United Students Against Sweatshops (USAS), des États-Unis, et le Centro de Apoyo al Trabajador (CAT), du Mexique.

Cette communication du public fait état de violations supposées des lois en matière de travail dans une usine de vêtements de l'État de Puebla, au Mexique. Les addendas présentés le

II. CONSULTATIONS COOPÉRATIVES ET ÉVALUATIONS

10 novembre 2003 et le 13 février 2004 font état d'allégations similaires concernant une autre entreprise de vêtements, elle aussi située dans l'État de Puebla. La communication du public et ses addendas font mention de violations présumées de l'ANACT en ce qui concerne les principes relatifs au travail, en l'occurrence la liberté d'association et la protection du droit d'organisation; le droit de négociation collective; les normes minimales d'emploi; la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles; ainsi que l'accès à des tribunaux justes, équitables et transparents.

Le 5 février 2004, le BAN des États-Unis consent à examiner la communication du public. Le 3 août 2004, il publie un rapport d'examen dans lequel on recommande la tenue de consultations ministérielles. Le 29 octobre 2004, le secrétaire du Travail des États-Unis demande la tenue de consultations ministérielles au secrétaire du Travail et de la Sécurité sociale du Mexique, qui y consent le 8 novembre 2004.

Le BAN du Canada consent le 12 mars 2004 à examiner la communication du public et publie le 11 mai 2005 un rapport d'examen dans lequel on recommande la tenue de consultations ministérielles. On recommande également dans ce rapport que les signataires de l'ANACT entreprennent des consultations trilatérales dans ce cas précis.

Le 20 mai 2005, le ministre canadien du Travail demande la tenue de consultations ministérielles au secrétaire du Travail du Mexique. Le 2 août 2005, le secrétaire du Travail et de la Sécurité sociale du Mexique accepte de tenir des consultations ministérielles et suggère que celles-ci soient trilatérales, avec les États-Unis et le Canada.

En août 2006, les trois pays signataires se mettent d'accord pour axer les consultations ministérielles sur trois points principaux :

- *le droit des travailleurs à la réintégration lorsqu'ils ont été congédiés de manière injustifiée, conformément aux lois en matière de travail des trois pays;*
- *les mesures administratives établies, pour la constitution des syndicats, dans les lois en matière de travail des trois pays;*
- *les mesures permettant de s'assurer que les travailleurs connaissent leurs conventions collectives et y ont accès dans les trois pays.*

Les signataires travaillent à l'élaboration d'un cadre pour mener à bien les consultations ministérielles.

III. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

Alfonso Oñate, directeur exécutif, a quitté le Secrétariat au terme de son mandat de trois ans le 1er janvier 2004. Anthony Giles a assuré la fonction de directeur exécutif par intérim jusqu'à la fin de juin 2004. Norman Caufield, directeur de la recherche, a ensuite fait l'intérim jusqu'à la fin de juillet 2004, jusqu'à l'arrivée de Mark Knouse au poste de directeur exécutif, qu'il occupera du 2 août 2004 jusqu'à sa démission le 6 octobre 2006. Peter Accolla a été nommé directeur exécutif par intérim le 1er novembre 2006 et est resté en poste jusqu'au 30 septembre 2007.

A. PROJETS DE RECHERCHE

PUBLICATIONS EN 2004

En 2004, les chercheurs du Secrétariat ont contribué à la recherche comparative avec quatre publications de la série « Notes informatives ». Ces courtes analyses spécialisées de la situation actuelle dans le domaine du travail en Amérique du Nord ont pour objet de fournir des renseignements utiles et d'actualité aux experts ainsi qu'au grand public. Ces rapports ont pour titre :

- *Les avantages sociaux en Amérique du Nord;*
- *Les accidents du travail et maladies professionnelles en Amérique du Nord;*
- *Hausse du niveau de scolarité de la population active en Amérique du Nord;*
- *Taux d'emploi et tendances démographiques en Amérique du Nord.*

Le Secrétariat a également publié le *Guide à l'intention des travailleurs migrants des lois régissant le travail et l'emploi en Amérique du Nord*, une source d'information accessible pour les travailleurs migrants concernant leurs droits et responsabilités au travail. On y met l'accent sur les moyens de faire appliquer les lois en matière de travail, en insistant sur celles qui touchent les travailleurs agricoles. Le guide est constitué de brochures traitant chacune d'un seul sujet, d'une reliure mobile comportant de l'information sur les trois pays à l'intention des travailleurs migrants, ainsi que des livres fournissant de l'information propre à chacun des pays, Canada, États-Unis et Mexique. Le guide est offert gratuitement sur le site Web du Secrétariat. Son téléchargement, sa reproduction et sa distribution sont autorisés.

Le Secrétariat a en outre publié *Les marchés du travail en Amérique du Nord* : portrait graphique, qui réunit des indicateurs illustrant les tendances récentes relatives aux marchés du travail dans les pays signataires de l'ALENA. On y présente les tendances touchant le produit intérieur brut, la population active ainsi que l'emploi et le chômage en Amérique du Nord (l'évolution des gains, de la production et des inégalités de revenu y est aussi illustrée). Les graphiques, qui s'appuient sur des données fournies par des organismes de statistique des trois pays, englobent la période de 1993 à 2002 pour faciliter les comparaisons.

PUBLICATIONS EN 2006

En 2006, le Secrétariat a publié *Violence en milieu de travail en Amérique du Nord*. Les auteurs de cette étude formulent d'abord une définition de la violence en milieu de travail, pour catégoriser ensuite cette violence par types. Vient ensuite un examen de la prévalence de la violence en milieu de travail, suivi d'une analyse des raisons expliquant l'absence de statistiques adéquates, uniformes, fiables et globales sur la violence en milieu de travail, puis de résumés de données connexes concernant les trois pays.

L'étude propose un modèle des diverses dimensions de la violence en milieu de travail et offre un résumé des travaux de certains collaborateurs à la conférence de Montréal. On y examine ensuite les caractéristiques de la victime et de son agresseur, des facteurs de risque individuels et organisationnels ainsi que des conséquences de la violence sur la victime et sur l'organisation dans laquelle elle travaille. On y aborde aussi certains emplois à risque élevé pour établir ensuite un

rapport entre les caractéristiques de ces emplois et les facteurs de risque du modèle. Des pratiques exemplaires en matière de prévention et de recours y sont également présentées.

*Toutes les publications sont offertes en anglais, français et espagnol sur le site de l'ANACT, à l'adresse : www.naalc.org.

PUBLICATIONS ET AUTRES ACTIVITÉS EN 2007

Aux prises avec une accumulation de travaux de recherche en retard, à différents stades de production, le Secrétariat a entrepris de modifier et de fusionner des projets en cours pour en accélérer l'achèvement et la diffusion. Il a donc fait une utilisation efficace de ses ressources et expédié la sortie des études et rapports. Les titres suivants ont été publiés en 2007 :

- *Systèmes en milieu de travail à rendement élevé (SMTRE)*;
- *Marchés du travail, 3e édition*;
- *Lois antidiscriminatoires et lois sur l'équité salariale en milieu de travail*.

Toutes ces publications se trouvent dans la bibliothèque numérique du site Web de l'ANACT. Les deux premières, qui sont décrites plus en détail ci-dessous, ont été publiées dans la série « Documents de travail » du Secrétariat.

i. Systèmes en milieu de travail à rendement élevé (SMTRE)

Ce rapport offre un aperçu des pratiques associées aux « systèmes en milieu de travail à rendement élevé » (SMTRE). À partir d'études existantes dans le domaine, on y fait l'analyse des éléments suivants : souplesse fonctionnelle (travail d'équipe, utilisation de compétences polyvalentes); nouveaux régimes de rémunération (mesures incitatives, rémunération aux connaissances); amélioration des compétences; participation des employés; décentralisation des pouvoirs; et flexibilité numérique (p. ex., sécurité d'emploi).

Soulignant les limites qui empêchent un examen exhaustif des SMTRE en Amérique du Nord, le rapport vise à résumer la documentation qui existe sur le sujet et, si possible, à comparer la situation décrite dans les trois pays et à faire ressortir les contrastes. Le rapport est structuré autour de trois thèmes. Premièrement, on note que la transition des systèmes de travail à faible rendement (STFR) aux systèmes à rendement élevé est étroitement liée à la transition de la technologie mécanique à la technologie électronique. Deuxièmement, on y présente les caractéristiques de la restructuration et de la transition entre les modèles économiques en Amérique du Nord pendant la période 1982-2005. Pour terminer, on examine les SMTRE dans les trois pays en portant une attention particulière aux différences nationales. Dans la conclusion, on évalue brièvement les résultats des SMTRE en Amérique du Nord.

ii. Marchés du travail, 3e édition

Troisième d'une série de documents d'information sur les marchés du travail en Amérique du Nord, ce rapport offre un aperçu statistique des tendances récentes relatives aux marchés du travail au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Il présente une description de l'état des économies des trois pays signataires de l'ALENA pendant la période 2000-2002, et en particulier de l'évolution du produit intérieur brut, du commerce international et de l'investissement étranger direct. On y fait aussi une description des changements démographiques, de la population active, ainsi que des indicateurs de l'emploi et du chômage dans chacun des trois pays. Les dernières parties portent sur la productivité, les coûts unitaires de main-d'œuvre et à la rémunération horaire, ainsi que sur les revenus, la distribution du revenu et les horaires de travail.

iii. Lois antidiscriminatoires et lois sur l'équité salariale en milieu de travail

Ce rapport constitue un guide complet sur les principes de l'ANACT no 7 (élimination de la discrimination en matière d'emploi fondée sur la race, la religion, l'âge et le sexe) et no 8 (égalité de rémunération entre les hommes et les femmes) et leur application dans chacun des pays. Une description y est donnée des lois, des pratiques et des méthodes administratives en vigueur, facilitant ainsi les comparaisons.

On y trouve un résumé descriptif de la législation en la matière, ainsi que des pratiques, des

méthodes et des obligations découlant de l'ANACT. Chacune des parties traitant d'un pays se divise en sept sections. Dans la première section, on présente une introduction générale sur la politique nationale de base en matière de travail; les fondements juridiques nationaux des droits dans le domaine du travail; les lignes de partage des compétences en matière de droit du travail; le contexte juridique des contrats individuels de travail; et les exemptions aux lois en matière de travail. Chaque section suivante, de la deuxième à la septième section, donne une description des lois et des pratiques en lien avec les obligations figurant dans l'article de numéro correspondant dans l'ANACT. Par conséquent, la deuxième section traite des protections et des droits fondamentaux garantis par la législation du pays dans le domaine du travail. La troisième section donne une description des mesures gouvernementales d'application des lois. La quatrième section porte sur l'exercice des droits privés d'action pour faire respecter les droits dans le domaine du travail, et la cinquième section, sur les protections découlant de l'application régulière de la loi et les voies de droit possibles. La sixième partie donne les grandes lignes des pratiques en matière de publication des lois en matière de travail, des procédures et des décisions administratives. La septième section offre un bref aperçu de l'information publique qui existe sur le droit du travail et les procédures d'exécution et de conformité en vigueur dans le pays.

Chaque section se divise ensuite en sous-sections, présentant les principales composantes de la législation et des pratiques. Pour faciliter les comparaisons entre les pays, les sous-sections sont, dans la mesure du possible, présentées en parallèle les unes par rapport aux autres. Ce document constitue le deuxième volume de la série de guides comparatifs publiés par le Secrétariat sur la législation en matière de travail et d'emploi en Amérique du Nord.

B. AUTRES PROJETS

iv. La bibliothèque numérique de la Commission

Le Secrétariat a versé tous les documents publiés par la Commission dans sa bibliothèque numérique, qui se trouve sur son site Web. Ce site est un outil précieux pour les chercheurs, les intervenants du milieu et le public en général qui s'intéressent aux travaux de la Commission.

v. Remodelage du site Web

En 2007, le Secrétariat a remodelé son site Web. En plus de doter le site d'une nouvelle allure, le Secrétariat en a fait une mise à jour pour faciliter la navigation. Les renseignements sont bien organisés et faciles d'accès.

IV. ACTIVITÉS COOPÉRATIVES

A. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

4^E RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL TRINATIONAL DES EXPERTS GOUVERNEMENTAUX SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL,
Toronto, Canada, 25-26 avril 2004

Créé en 2002, le groupe de travail est constitué d'experts gouvernementaux des États-Unis, du Mexique et du Canada qui ont pour objectif de resserrer les liens de coopération sur les questions de santé et de sécurité. Le groupe de travail était présidé par l'Américain John Henshaw, secrétaire adjoint du travail pour la santé et la sécurité, le Mexicain Manuel Rodriguez-Arriaga, directeur général de la santé et de la sécurité au travail, ainsi que le Canadien Gerry Blanchard, directeur général des opérations. De nombreuses questions ont été abordées lors des séances en sous-groupes, notamment : la page Web trinationale; la formation des inspecteurs et des préposés au soutien technique; les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail et les programmes de protection facultatifs; et la manipulation des matières dangereuses. Le groupe a aussi fait la visite d'une usine de Steelcase Canada Ltd.

COURS DE FORMATION DES INSPECTEURS ET DES PRÉPOSÉS AU SOUTIEN TECHNIQUE,
Mexique, 2-4 août 2004

Les cours, qui se sont déroulés dans les locaux du STPS, ont été donnés par le personnel chargé de l'administration de la santé et de la sécurité au travail au Department of Labor des États-Unis. Plus d'une cinquantaine d'inspecteurs mexicains ont participé à la formation, qui portait sur les contenus sous pression et la sécurité entourant les machines.

ATELIER TRINATIONAL SUR LE PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DE L'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL,
Mexique, 8 septembre 2004

Cet atelier a été organisé par le sous-groupe des programmes facultatifs de gestion et de protection en matière de santé et de sécurité au travail (SASST/PVP). Les participants ont évalué la viabilité de la création du programme de reconnaissance de l'excellence dans le but d'accroître la protection des travailleurs et de saluer le travail des entreprises qui atteignent l'excellence en matière de santé et de sécurité au travail au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

Des responsables du Department of Labor des États-Unis, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, du Secretaría del Trabajo y Previsión Social du Mexique, de même que des représentants de l'industrie et des représentants syndicaux ont participé à cet atelier.

5^E RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL TRINATIONAL DES EXPERTS GOUVERNEMENTAUX SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL,
Nouvelle-Orléans, États-Unis, 13-14 septembre 2004

Le Groupe de travail a défini les priorités et les activités en lien avec la formation des inspecteurs et des préposés au soutien technique; les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail; les programmes de protection facultatifs; la manipulation des matières dangereuses; et le site Web trinationale. Des outils et des indicateurs pour évaluer les activités des sous-groupes ci-dessus ont aussi été examinés.

Les participants ont aussi dressé un plan de travail pour l'année 2005 dont les points saillants comprennent : un site Web amélioré et augmenté; un atelier de formation pour les inspecteurs en santé et sécurité; un atelier sur l'évaluation des risques associés aux produits

chimiques dans le milieu de travail; la poursuite des travaux sur le Système général harmonisé (SGH) pour la communication des renseignements sur les dangers; et la création d'un programme de reconnaissance pour les entreprises qui excellent dans la santé et la sécurité au travail.

D'autres projets sont prévus, notamment : élaborer une stratégie de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles; favoriser l'échange d'information sur la gestion de la santé et de la sécurité dans l'industrie de la construction; donner de la formation en santé et sécurité sur la protection contre les chutes et les enceintes sous pression au Mexique; et élargir l'accès à la documentation en santé et sécurité sur le site Web.

6^E RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL TRINATIONAL DES EXPERTS GOUVERNEMENTAUX SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL, *Orlando, Floride, États-Unis, 19-23 septembre 2005*

Au cours de la réunion, les chefs de délégation du Mexique, du Canada et des États-Unis ont mis l'accent sur l'échange d'idées des téléconférences en 2005; ont exprimé leur reconnaissance aux experts pour leur précieuse contribution; et confirmé leur appui à l'accord du Secrétariat basé sur le cadre du Groupe de travail trinational.

Les sous-groupes techniques de la manipulation des matières dangereuses, des systèmes de gestion de la santé et de sécurité au travail ainsi que de la formation des inspecteurs ont créé leur calendrier d'activités 2006-2007. Les chefs de délégation ont étudié et approuvé le programme d'activités des sous-groupes. Le sous-groupe responsable de la page Web trinationale a fait une présentation électronique sur les progrès réalisés et les nouveaux contenus.

ATELIER TRINATIONAL D'EXPERTS DES GOUVERNEMENTS SUR LE RÔLE DES MINISTÈRES DU TRAVAIL DANS LA PROMOTION DE LA SÉCURITÉ DANS LES MINES EN AMÉRIQUE DU NORD, *Guadalajara, Mexique, 30-31 octobre 2007*

Le Secrétariat a été l'hôte de l'Atelier trinational d'experts des gouvernements sur le rôle des ministères du Travail dans la promotion de la sécurité dans les mines en Amérique du Nord. Les discussions ont porté sur les pratiques innovatrices qui établissent les nouvelles normes réglementaires en matière de santé et de sécurité dans les mines; les solutions tripartites; la responsabilité partagée de la réussite des politiques et des programmes; les pratiques exemplaires d'inspection en matière de santé et sécurité dans les mines (avec présentation du vécu d'inspecteurs sur le terrain); les pratiques exemplaires en gestion des accidents miniers, y compris les plans d'urgence et de sauvetage; et la formation des inspecteurs en milieu de travail.

Les participants ont aussi discuté du rôle des ministères du travail dans la promotion de la santé et de la sécurité dans les mines. Point de départ de l'échange intergouvernemental de connaissances et d'information sur les progrès et les nouvelles technologies en matière de santé et sécurité dans les mines, l'atelier a aussi été l'occasion d'explorer les possibilités futures de coopération technique entre les organismes responsables de la réglementation et de l'application des lois en matière de santé et sécurité dans le secteur minier.

Bien que l'accent ait été mis sur les responsables gouvernementaux, les discussions ont fait ressortir la part de responsabilité du secteur privé dans la santé et la sécurité au travail. Les participants ont examiné les rôles des employés et des employeurs dans la protection des travailleurs et ont convenu de faire participer ces intéressés aux activités ultérieures dans ce domaine.

B. SERVICES D'EMPLOI

ATELIER SUR LE SOUTIEN À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE PAR LE BIAIS DE SERVICES EFFICACES D'AIDE À L'EMPLOI, *Cancún, Mexique, 29-30 septembre 2004*

En 2003, le Conseil ministériel a convenu que les parties et le Secrétariat feraient une contribution commune pour l'Amérique du Nord au Plan d'action de la XIII^e Conférence interaméricaine des ministres du Travail. Leur apport a donc consisté à présenter le document Effets de l'intégration et du commerce sur les marchés du travail : difficultés méthodologiques et conclusions consensuelles dans

le contexte de l'ALENA (mai 2004) et à tenir un atelier sur les services d'emploi qui favorisent la croissance économique.

L'atelier a attiré des représentants de 34 pays, de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement et de l'Organisation Internationale du Travail. Les discussions ont porté sur les mécanismes visant à consolider le marché du travail et, plus précisément, sur les avantages économiques de l'intermédiation en matière d'emploi sous la forme de services de jumelage d'emplois et de travailleurs, d'information sur les marchés, d'orientation professionnelle et d'orientation en matière de formation. Deux projets possibles ont été examinés pour faire suite à l'atelier : 1) la création d'un référentiel d'information sur les services d'emploi; et 2) l'élaboration d'un outil d'autodiagnostic pour aider les pays à évaluer leurs services d'emploi.

C. MARCHÉS DU TRAVAIL

RÉUNION ENTRE LES RESPONSABLES DU BUREAU OF LABOR STATISTICS DES ÉTATS-UNIS ET DU BUREAU DE LA POLITIQUE D'EMPLOI ET DE MAIN-D'ŒUVRE DU SECRETARIA DEL TRABAJO Y PREVISIÓN SOCIAL DU MEXIQUE,

Mexico, 12-15 juin 2004

Des représentants du Bureau of Labor Statistics (BLS) du Department of Labor des États-Unis, du Secretaría del Trabajo y Previsión Social (STPS) et de l'Instituto Nacional de Estadística, Geografía y Informática (INEGI) du Mexique se sont réunis pour discuter des méthodes statistiques relatives au travail. Le BLS a donné de l'information sur les cours de formation en mesure de la productivité et prévisions d'emplois. Cette rencontre faisait suite à la réunion qui avait eu lieu entre le BLS et le STPS les 11 et 12 décembre 2003 sur les mêmes thèmes.

4^E COLLOQUE SUR LES REVENUS ET LA PRODUCTIVITÉ EN AMÉRIQUE DU NORD,

Washington D.C., 22 octobre 2004

Organisé conjointement par le Carnegie Endowment for International Peace et le Secrétariat, ce colloque a réuni d'éminents universitaires, des gens d'affaires, des représentants syndicaux et des agents gouvernementaux pour discuter de revenus et de productivité en Amérique du Nord. Les participants des trois pays se sont intéressés à différentes questions allant de la restructuration et de la diversification industrielles à la recherche de nouvelles stratégies de développement durable dans les secteurs ruraux et agricoles en passant par la rémunération et la productivité dans le secteur tertiaire. Ces questions ont été abordées dans le contexte d'un marché mondial de plus en plus concurrentiel. Les actes du colloque se trouvent sur le site Web de l'ANACT.

INTERDÉPENDANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL NORD-AMÉRICAIN : LES POSSIBILITÉS ET LES DÉFIS LIÉS AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION,

Mexico, 13 novembre 2006

Le Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE) et le Secrétariat ont organisé un colloque d'une journée sur les tendances démographiques en Amérique du Nord. Les principaux objectifs fixés, soit favoriser le dialogue entre les parties intéressées et explorer des stratégies et des politiques publiques innovatrices, ont été atteints. Les participants se sont penchés sur les efforts déployés par le secteur privé et le milieu de l'enseignement supérieur pour répondre aux besoins de main-d'œuvre de chacun des pays et se sont concentrés sur les occasions offertes d'exploiter la complémentarité des marchés du travail et d'adopter des pratiques exemplaires.

D. DROIT DU TRAVAIL

SÉMINAIRE SUR LE TRAVAIL, LA DISCRIMINATION ET LE DROIT EN AMÉRIQUE DU NORD,
Washington, D.C., 18-19 novembre 2004

Organisé par la George Washington University Law School, le North American Consortium on Legal Education et le Secrétariat de la CCDT, ce séminaire a attiré des universitaires réputés, des avocats et d'autres experts en discrimination en milieu de travail en Amérique du Nord.

Il y avait au programme du séminaire trois conférences sur la discrimination en milieu de travail; un panel sur les mesures de rechange pour parvenir à l'équité en milieu de travail; trois séances portant spécifiquement sur les femmes, les Autochtones et les personnes handicapées; et une séance sur les perspectives internationales sur la problématique. Le compte rendu du séminaire se trouve sur le site Web du Secrétariat.

E. TRAFIC DE PERSONNES

CONFÉRENCE DE L'ANACT SUR LE TRAFIC DE PERSONNES EN AMÉRIQUE DU NORD,
Washington D.C., 6-7 décembre 2004

Cette conférence publique de deux jours visait à sensibiliser les participants et à attirer leur attention sur le trafic de personnes, un phénomène qui prend de l'ampleur en Amérique du Nord. Des échanges d'information ont eu lieu sur les mesures que peuvent prendre les gouvernements et les ONG pour lutter contre ce trafic. Les États-Unis, le Canada et le Mexique ont présenté des exposés sur des méthodes qui ont fait leurs preuves pour contrer le trafic, protéger les victimes et poursuivre les trafiquants. Les participants ont pu également assister à des présentations sur des programmes régionaux et internationaux de lutte contre la traite des personnes, programmes qui pourraient bénéficier d'une éventuelle coopération trinationale.

F. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

CONFÉRENCE TRINATIONALE SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES
RELATIVE À L'EMPLOI,
Ottawa, Canada, 30-31 mars 2005

La conférence, qui s'est ouverte avec un aperçu de la responsabilité sociale des entreprises relative à l'emploi en Amérique du Nord, comportait trois séances de travail sur : la responsabilité sociale des entreprises du point de vue des entreprises et des employeurs; la responsabilité sociale des entreprises du point de vue des travailleurs; et les pratiques exemplaires du secteur privé en matière de responsabilité sociale des entreprises. Les participants ont discuté des avantages qu'offrent les mesures axées sur la responsabilité sociale des entreprises et les règles de conduite relatives au travail, ainsi que des obstacles à la mise en œuvre de ces mesures. Chacun des pays a aussi présenté des études de cas pertinentes qui ont fait ressortir des pratiques exemplaires et des réalisations, ainsi que les défis que posent pour les entreprises les mesures axées sur la responsabilité sociale. Un panel constitué de représentants gouvernementaux, syndicaux et patronaux a présenté ses conclusions ainsi que des suggestions de recherche et d'action.

V. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

AUX HONORABLES MEMBRES DU CONSEIL MINISTÉRIEL,
Commission de coopération dans le domaine du travail

Nous avons vérifié les bilans ci-joints de la Commission de coopération dans le domaine du travail (la « Commission ») aux 31 décembre 2004 et 2003 et les états connexes des résultats et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues des États-Unis d'Amérique. Ces normes exigent que les vérifications soient planifiées et exécutées de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend l'examen du contrôle interne à l'égard de l'information financière afin d'élaborer des procédés de vérification adaptés aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission à l'égard de l'information financière. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion à cet égard. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Commission, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que nos vérifications constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers mentionnés ci-dessus donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission aux 31 décembre 2004 et 2003 ainsi que de la variation de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique.

Nos vérifications avaient pour objet de nous permettre de nous former une opinion sur les états financiers de base pris dans leur ensemble. Le tableau des dépenses budgétisées et réelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2004 est présenté à des fins d'analyse supplémentaire et n'est pas un élément requis des états financiers de base de 2004 de la Commission. L'information contenue dans ce tableau a été soumise aux procédés de vérification appliqués dans le cadre de la vérification des états financiers de 2004 et, à notre avis, elle donne, à tous les égards importants, une image fidèle par rapport aux états financiers de 2004 pris dans leur ensemble.

KPMG LLP
Le 10 mars 2005
Washington, D.C.

COMMISSION DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL

Bilans

Aux 31 décembre 2004 et 2003

ACTIF	2004	2003
Espèces et quasi-espèces	264 968 \$	1 036 977
Placements (note 3)	1 402 724	1 902 453
Charges payées d'avance et acomptes	17 417	36 684
Propriété, montant net (note 4)	90 126	98 850
Total de l'actif	1 775 235	3 074 964
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif:		
Créditeurs	158 743 \$	130 118
Charges à payer	8 759	13 758
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 6)	50 768	33 762
Cotisations reportées des pays membres (note 5)	1 456 054	2 787 691
Total du passif	1 674 324	2 965 329
Actifs nets non affectés	100 911	109 635
Engagements (note 6)		
Total du passif et des actifs nets	1 775 235 \$	3 074 964

COMMISSION DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL

États des activités

Exercices terminés les 31 décembre 2004 et 2003

	2004	2003
Revenues		
Cotisations des pays membres (note 5)	2 381 637 \$	2 103 332
Produits nets des placements (note 3)	38 704	53 006
Total des revenus	2 420 341	2 156 338
Charges (note 2)		
Salaires et charges sociales	1 328 815	1 242 236
Indemnités de déménagement	115 023	10 732
Déplacements	132 000	48 539
Services professionnels	78 626	102 467
Contrats de recherche et initiatives du Conseil	223 209	193 739
Amortissement	46 297	44 526
Frais d'occupation (note 6)	250 287	247 220
Fournitures de bureau, services publics et autres frais afférents aux bureaux	141 702	113 720
Traduction et publications	113 106	160 237
Total des charges	2 429 065	2 163 416
Variation des actifs nets	(8 724)	(7 078)
Actifs nets non affectés au début de l'exercice	109 635	116 713
Actifs nets non affectés à la fin de l'exercice	10 911 \$	109 635

COMMISSION FOR LABOR COOPERATION
Statement of Cash Flows
Years ended December 31, 2004 and 2003

	2004	2003
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement :		
Variation des actifs nets	(8 724 \$)	(7 078)
Rajustements pour rapprocher la variation des actifs nets aux rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement :		
Amortissement	46 297	44 526
Pertes nettes (gains nets) de placement	11 049	(6 357)
Variations de l'actif et du passif :		
Augmentation des charges payées d'avance et des acomptes	19 267	20 979
Augmentation (diminution) des intérêts à recevoir	(5 278)	581
Augmentation des créditeurs et des charges à payer	23 626	67 108
Diminution des cotisations reportées des pays membres	(1 331 637)	(103 332)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de fonctionnement	(1 245 400)	16 427
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Acquisitions de biens	-----	(19 136)
Produit à la vente ou à l'échéance de placements	2 207 635	1 872 515
Acquisitions de placements	(1 713 677)	(1 602 040)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités d'investissement	493 958	251 339
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Paiements afférents à des contrats de location-acquisition	(20 567)	(17 859)
Sorties de fonds nettes liées aux activités de financement	(20 567)	(17 859)
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	(772 009)	249 907
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	1 036 977	787 070
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	264 968	1 036 977
Information supplémentaire		
Montants versés en intérêts	5 359 \$	7 895
Achats d'équipement par contrats de location-acquisition	37 573	18 312

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

AUX HONORABLES MEMBRES DU CONSEIL MINISTÉRIEL,
Commission de coopération dans le domaine du travail

Nous avons vérifié les bilans ci-joints de la Commission de coopération dans le domaine du travail (la « Commission ») aux 31 décembre 2005 et 2004 et les états connexes des résultats et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues des États-Unis d'Amérique. Ces normes exigent que les vérifications soient planifiées et exécutées de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend l'examen du contrôle interne à l'égard de l'information financière afin d'élaborer des procédés de vérification adaptés aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission à l'égard de l'information financière. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion à cet égard. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Commission, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que nos vérifications constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers mentionnés ci-dessus donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission aux 31 décembre 2005 et 2004 ainsi que de la variation de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique.

Nos vérifications avaient pour objet de nous permettre de nous former une opinion sur les états financiers de base pris dans leur ensemble. Le tableau des dépenses budgétisées et réelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2005 est présenté à des fins d'analyse supplémentaire et n'est pas un élément requis des états financiers de base de 2005 de la Commission. L'information contenue dans ce tableau a été soumise aux procédés de vérification appliqués dans le cadre de la vérification des états financiers de 2005 et, à notre avis, elle donne, à tous les égards importants, une image fidèle par rapport aux états financiers de 2005 pris dans leur ensemble.

KPMG LLP
Le 21 mars 2006
Washington, D.C.

COMMISSION DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL

Bilans

Aux 31 décembre 2005 et 2004

ACTIF	2005	2004
Espèces et quasi-espèces	305 486 \$	264 968
Placements (note 3)	1 148 327	1 402 724
Charges payées d'avance et acomptes	17 583	17 417
Propriété, montant net (note 4)	72 545	90 126
Total de l'actif	1 543 941	1 775 235
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif		
Créditeurs	47 030 \$	158 743
Charges à payer	-----	8 759
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 6)	40 848	50 768
Cotisations reportées des pays membres (note 5)	1 376 515	1 456 054
Total du passif	1 464 393	1 674 324
Actifs nets non affectés	79 548	100 911
Engagements (note 6)		
Total du passif et des actifs nets	1 543 941	3 074 964

COMMISSION DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL

États des activités

Exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004

Revenues:		
Cotisations des pays membres (note 5)	2 113 383 \$	2 381 637
Produits nets des placements (note 3)	44 716	38 704
Autres revenus	1 800	-----
Total des revenus	2 159 899	2 420 341
Charges (note 2)		
Salaires et charges sociales	1 161 137	1 328 815
Indemnités de déménagement	74 337	115 023
Déplacements	47 315	132 000
Services professionnels	183 936	78 626
Contrats de recherche et initiatives du Conseil	207 900	223 209
Amortissement	26 548	46 297
Frais d'occupation (note 6)	279 336	250 287
Fournitures de bureau, services publics et autres frais afférents aux bureaux	153 692	141 702
Traduction et publications	47 061	113 106
Total des charges	2 181 262	2 429 065
Variation des actifs nets	(21 363)	(8 724)
Actifs nets non affectés au début de l'exercice	100 911	109 635
Actifs nets non affectés à la fin de l'exercice	79 548 \$	100 911

COMMISSION DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL
États des flux de trésorerie
Exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004

Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement :		
Variation des actifs nets	(21 363 \$)	(8 724)
Rajustements pour rapprocher la variation des actifs nets aux sorties de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement :		
Amortissement	26 548	46 297
Pertes nettes de placement	11 325	11 049
Variations de l'actif et du passif :		
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance et des acomptes	(166)	19 267
Diminution (augmentation) des intérêts à recevoir	796	(5 278)
Diminution des cotisations reportées des pays membres	(120 472)	23 626
Diminution des cotisations reportées des pays membres	(79 539)	(1 331 637)
Sorties de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	(182 871)	(1 245 400)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Acquisitions de placements	(787 245)	(1 713 677)
Produit à la vente ou à l'échéance de placements	1 029 521	2 207 635
Acquisitions de biens	(8 967)	-----
Rentrées de fonds nettes liées aux activités d'investissement	233 309	493 958
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Paiements afférents à des contrats de location-acquisition	(9 920)	(20 567)
Sorties de fonds nettes liées aux activités de financement	(9 920)	(20 567)
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	40 518	(772 009)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	264 968	1 036 977
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	305 486 \$	264 968
Information supplémentaire		
Montants versés en intérêts	9 129 \$	5 359
Achats d'équipement par contrats de location-acquisition	-----	37 573

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

AUX HONORABLES MEMBRES DU CONSEIL MINISTÉRIEL,
Commission de coopération dans le domaine du travail

Nous avons vérifié les bilans ci-joints de la Commission de coopération dans le domaine du travail (la « Commission ») au 31 décembre 2006 et les états connexes des résultats et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications. La vérification des états financiers de la Commission de coopération dans le domaine du travail au 31 décembre 2005 a été faite par d'autres vérificateurs, qui ont exprimé, dans leur rapport du 21 mars 2006, une opinion sans réserve à l'égard des ces états financiers. Comme l'indique la note 9 des états financiers, la Commission a redressé ses états financiers de 2005 de façon à comptabiliser convenablement la correction d'une erreur. Les autres vérificateurs ont fait rapport sur les états financiers avant redressement.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues des États-Unis d'Amérique. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend l'examen du contrôle interne à l'égard de l'information financière afin d'élaborer des procédés de vérification adaptés aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission à l'égard de l'information financière. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion à cet égard. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Commission, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que notre vérification constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Comme l'explique plus en détail la note 10 des états financiers, la Commission a considéré les cotisations reçues des pays membres comme un passif. À notre avis, selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique, les cotisations ou contributions des membres doivent être considérées comme des revenus.

À notre avis, sous réserve des conséquences du fait que les cotisations reçues ont été considérées comme un passif, tel que nous l'indiquons au paragraphe précédent, les états financiers mentionnés ci-dessus donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission de coopération dans le domaine du travail au 31 décembre 2006 ainsi que de la variation de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique.

Nous avons également vérifié les redressements effectués pour retraiter les états financiers de 2005 afin d'y corriger une erreur, comme il est décrit dans la note 9. À notre avis, ces redressements sont opportuns et ont été effectués correctement. Nous n'avons pas été engagés pour soumettre ces états financiers de la Commission de coopération dans le domaine du travail à une vérification, à un examen ou à autres d'autres procédés, sauf en ce qui concerne le redressement et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ni autre forme d'assurance à l'égard des états financiers de 2005 pris dans leur ensemble.

Notre vérification avait pour objet de nous permettre de nous former une opinion sur les états financiers de base pris dans leur ensemble. Le tableau des dépenses budgétisées et réelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 est présenté à des fins d'analyse supplémentaire et n'est pas un élément requis des états financiers de base de 2006 de la Commission. L'information contenue dans ce tableau a été soumise aux procédés de vérification appliqués dans le cadre de la vérification des états financiers de 2006 et, à notre avis, elle donne, à tous les égards importants, une image fidèle par rapport aux états financiers de 2006 pris dans leur ensemble.

Williams, Adley & Company, LLP
Le 28 avril 2007
Washington, D.C.

COMMISSION DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL

Bilans

Aux 31 décembre 2006 et 2005

ACTIF	2006	2005
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	1 038 032 \$	428 311 \$
Placements	550 520	1 039 539
Débiteurs	14 996	8 077
Total de l'actif à court terme	1 603 548	1 475 927
Propriété, montant net	55 437	54 517
Acomptes	17 023	17 023
Total de l'actif	1 676 008 \$	1 547 467 \$
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme		
Créditeurs	215 677 \$	47 030 \$
Cotisations reportées des pays membres	1 334 316	1 376 515
Versements sur la dette à long terme exigibles à court terme, au titre des obligations découlant de contrats de location-acquisition	12 324	10 027
Total du passif à court terme	1 526 317	1 433 572
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	19 248	30 821
Total du passif	1 581 565	1 464 393
Actifs nets		
Non affectés	94 443	83 074
Total du passif et des actifs nets	1 676 008 \$	1 547 467 \$

COMMISSION DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL
États des activités et variations des actifs nets
Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005

	2006	2005
Revenus		
Cotisations des pays membres,	2 219 419 \$	2 113 383 \$
Produits nets des placements	25 289	44 716
Autres revenus	8 198	1 800
Total des revenus	2 252 906	2 159 899
Charges		
Salaires et charges sociales	1 090 621	1 161 137
Indemnités de déménagement	101 018	74 337
Déplacements	47 698	47 315
Services professionnels	352 590	183 936
Contrats de recherche et initiatives du Conseil	122 262	207 900
Frais d'occupation	269 181	279 336
Fournitures de bureau, services publics et autres frais afférents aux bureaux	139 135	132 138
Traduction et publications	87 602	47 061
Amortissement	31 431	34 187
Total des charges	2 241 537	2 167 347
Variation des actifs nets	11 369	(7 448)
Actifs nets au début de l'exercice	83 074	100 911
Redressement sur exercices antérieurs	-----	(10 389)
Actifs nets au début de l'exercice, après redressement	83 074	90 522
Actifs nets à la fin de l'exercice	94 443 \$	83 074 \$

COMMISSION DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL
États des flux de trésorerie
Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005

Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement :	2006	2005
Variation des actifs nets	11 369 \$	(7 448) \$
Rajustements pour rapprocher la variation des actifs nets aux rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement :		
Amortissement	31 431	34 187
Pertes latentes sur les placements	5 435	11 325
Amortissement des intérêts	(7 635)	-
Variations de l'actif et du passif :		
Augmentation (diminution) des débiteurs	(6 919)	236
Augmentation des autres actifs	-	394
Increase (decrease) in accounts payable and accrued expenses	168 647	(120 471)
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	(42 201)	(79 539)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	160 127	(161 316)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Produit à la vente ou à l'échéance de placements	1 142 000	1 029 521
Acquisitions de placements	(650 780)	(786 246)
Acquisitions d'équipement	(32 350)	(8 967)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités d'investissement	458 870	234 308
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Paiements afférents à des contrats de location-acquisition	(9 276)	(9 920)
Sorties de fonds nettes liées aux activités de financement	(9 276)	(9 920)
Augmentation des espèces et quasi-espèces	609 721	63 072
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	428 311	365 239
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	1 038 032 \$	428 311 \$
Information supplémentaire		
Montants versés en intérêts	7 176 \$	9 129 \$
Opération sans effets sur la trésorerie		
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005, la Commission a mis hors service une immobilisation entièrement amortie dont le coût d'origine était de 21 147 \$.		

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

AUX HONORABLES MEMBRES DU CONSEIL MINISTÉRIEL,
Commission de coopération dans le domaine du travail

Nous avons vérifié les bilans ci-joints de la Commission de coopération dans le domaine du travail (la « Commission ») aux 31 décembre 2007 et 2006 et les états connexes des résultats et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Note vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues des États-Unis d'Amérique. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend l'examen du contrôle interne à l'égard de l'information financière afin d'élaborer des procédés de vérification adaptés aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission à l'égard de l'information financière. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion à cet égard. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Commission, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que notre vérification constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Comme l'explique plus en détail la note 7 des états financiers, la Commission a considéré les cotisations reçues des pays membres comme un passif. À notre avis, selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique, les cotisations ou contributions des pays membres doivent être considérées comme des revenus.

À notre avis, sous réserve des conséquences du fait que les cotisations reçues ont été considérées comme un passif, tel que nous l'indiquons au paragraphe précédent, les états financiers mentionnés ci-dessus donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission de coopération dans le domaine du travail aux 31 décembre 2007 et 2006 ainsi que de la variation de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique.

Williams, Adley & Company, LLP
Le 25 mai 2007
Washington, D.C.

COMMISSION DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL

Bilans

Aux 31 décembre 2007 et 2006

ACTIF	2007	2006
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	254 259 \$	1 038 032 \$
Placements	1 239 400	550 520
Débiteurs	7 354	14 996
Total de l'actif à court terme	1 502 013	1 603 548
Propriété, montant net	66 437	55 437
Acomptes	17 023	17 023
Total de l'actif	1 584 473 \$	1 676 008 \$
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme		
Créditeurs	78 916 \$	215 677 \$
Cotisations reportées des pays membres	1 363 109	1 334 316
Versements sur la dette à long terme exigibles à court terme, au titre des obligations découlant de contrats de location-acquisition	11 153	12 324
Total du passif à court terme	1 453 178	1 526 317
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	8 095	19 248
Total du passif	1 461 273	1 581 565
Actifs nets		
Non affectés	123 200	94 443
Total du passif et des actifs nets	1 584 473 \$	1 676 008 \$

COMMISSION DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL

États des activités et variations des actifs nets

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

REVENUES	2007	2006
Cotisations des pays membres,	1 603 413 \$	2 219 419 \$
Produits nets des placements	37 396	25 289
Autres revenus	19 855	8 198
Total des revenus	1 660 664	2 252 906
CHARGES		
Salaires et charges sociales	804 614	1 090 621
Indemnités de déménagement	43 862	101 018
Déplacements	188	47 698
Services professionnels	301 830	352 590
Contrats de recherche et initiatives du Conseil	20 545	122 262
Frais d'occupation	215 452	269 181
Fournitures de bureau, services publics et autres frais afférents aux bureaux	110 315	139 135
Traduction et publications	106 344	87 602
Amortissement	28 757	31 431
Total des charges	1 631 907	2 241 537
Variation des actifs nets	28 757	11 369
Actifs nets au début de l'exercice	94 443	83 074
Actifs nets à la fin de l'exercice	123 200 \$	94 443 \$

COMMISSION DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL
États des flux de trésorerie
Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement :	2007	2006
Variation des actifs nets	28 757 \$	11 369 \$
Rajustements pour rapprocher la variation des actifs nets aux rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement :		
Amortissement	28 757	31 431
Pertes latentes sur les placements	300	329
Pertes réalisées sur les placements	-	5 106
Amortissement des intérêts	-	(7 635)
Variations de l'actif et du passif :		
Diminution (augmentation) des débiteurs	7 642	(6 919)
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	(136 761)	168 647
Augmentation (diminution) des cotisations reportées des pays membres	28 793	(42 201)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	(42 512)	160 127
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Produit net sur les placements	-	491 220
Acquisitions nettes de placements	(689 180)	-
Acquisitions d'équipement	(39 757)	(32 350)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités d'investissement	(783 937)	458 870
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Paiements afférents à des contrats de location-acquisition	(12 324)	(9 276)
Sorties de fonds nettes liées aux activités de financement	(12 324)	(9 276)
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	(783 773)	609 721
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	1 038 032	428 311
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	254 259 \$	1 038 032 \$
Information supplémentaire		
Montants versés en intérêts	6 909 \$	7 176 \$

VI. COMMISSION DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL

RÉPERTOIRE D'ADRESSES

CONSEIL MINISTÉRIEL

2004

L'honorable Claudette Bradshaw
Ministre du Travail
165, rue de l'Hôtel-de-Ville
Phase II, Place du Portage
(Québec) K1A 0J2
Canada

L'honorable Carlos María Abascal
Carranza
Secretario del Trabajo y Previsión
Social
Periférico Sur 4271 - Edif. A, Piso 9
Col. Fuentes del Pedregal
Del. Tlalpan
14149 México, D.F.
Mexique

L'honorable Elaine L. Chao
Secretary of Labor
200 Constitution Ave. NW
Washington, D.C. 20210
États-Unis

2005 & 2006

L'honorable Joseph Frank Fontana
Ministre du Travail
165, rue de l'Hôtel-de-Ville
Phase II, Place du Portage
Hull (Québec) K1A 0J2
Canada

L'honorable Carlos María Abascal
Carranza
Secretario del Trabajo y Previsión
Social
Periférico Sur 4271 - Edif. A, Piso 9
Col. Fuentes del Pedregal
Del. Tlalpan
14149 México, D.F.
Mexique

L'honorable Elaine L. Chao
Secretary of Labor
200 Constitution Ave. NW
Washington, D.C. 20210
États-Unis

2007

Hon. Javier Lozano
Alarcón
Secretario del Trabajo y Previsión
Social
Periférico Sur 4271 - Edif. A, Piso 9
Col. Fuentes del Pedregal
Del. Tlalpan
14149 Mexico, D.F.
Mexique

DÉLÉGUÉS DU CONSEIL

Warren Edmondson
Sous-ministre adjoint
Direction générale du travail
Développement des ressources
humaines Canada
165, rue de l'Hôtel-de-Ville
Phase II, Place du Portage
Hull (Québec) K1A 0J2
Canada

John McKennirey
Sous-ministre adjoint
Travail et Secrétariat national pour les
sans-abri
165, rue de l'Hôtel-de-Ville
Phase II, Place du Portage
Hull (Québec) K1A 0J2
Canada

Claudia Franco
Coordinadora General de Asuntos
Internacionales
Secretaría del Trabajo y Previsión
Social
Periférico Sur 4271 - Edif. A, Planta
Baja
Col. Fuentes del Pedregal
Del. Tlalpan
14149 México, D.F.
Mexique

Julio Faesler Carlisle
Coordinador General de Asuntos
Internacionales
Secretaría del Trabajo y Previsión
Social
Periférico Sur 4271 - Edif. A, Planta
Baja
Col. Fuentes del Pedregal
Del. Tlalpan
14149 México, D.F.
Mexique

Jorge Rodríguez Castañeda
Jefe de la Unidad de Asuntos
Internacionales
Secretaría del Trabajo y Previsión
Social
Periférico Sur 4271 - Edif. A, Planta
Baja
Col. Fuentes del Pedregal
Del. Tlalpan
14149 Mexico, D.F.
Mexique

Arnold Levine
Deputy Under Secretary for
International Labor Affairs
U.S. Department of Labor
200 Constitution Ave. NW, Room
C-4325
Washington, D.C. 20210
États-Unis

Martha Newton
Deputy Under Secretary for
International Labor Affairs
U.S. Department of Labor
200 Constitution Ave. NW, Room
C-4325
Washington, D.C. 20210
États-Unis

BUREAUX ADMINISTRATIFS NATIONAUX

BAN du Canada
Kevin Banks, secrétaire
Bureau de coopération
interaméricaine dans le domaine du
travail
Direction générale du travail
Développement des ressources
humaines
Canada
165, rue de l'Hôtel-de-Ville
Phase II, Place du Portage
Hull (Québec) K1A 0J2
Canada

BAN du Canada
Pierre Bouchard, directeur par intérim
Bureau de coopération
interaméricaine dans le domaine du
travail
Direction générale du travail
Ressources humaines et
Développement des
compétences Canada
165, rue de l'Hôtel-de-Ville
Phase II, Place du Portage
Hull (Québec) K1A 0J2
Canada

BAN du Mexique
Anel Valencia, Secretaria
Oficina Administrativa Nacional del
ACLAN
Secretaría del Trabajo y Previsión
Social
Periférico Sur 4271 - Edif. A, Planta
Baja
Col. Fuentes del Pedregal
Del. Tlalpan
14149 México, D.F.
Mexique

BAN du Mexique
Anel Valencia, Secretaria
Oficina Administrativa Nacional del
ACLAN
Secretaría del Trabajo y Previsión
Social
Periférico Sur 4271 - Edif. A, Planta
Baja
Col. Fuentes del Pedregal
Del. Tlalpan
14149 México, D.F.
Mexique

Mexican NAO
Anel Valencia, Subcoordinadora de
Política Laboral Hemisférica
Oficina Administrativa Nacional del
ACLAN
Secretaría del Trabajo y Previsión
Social
Periférico Sur 4271 - Edif. A, Planta
Baja
Col. Fuentes del Pedregal
Del. Tlalpan
14149 Mexico, D.F.
Mexico

BAN des États-Unis
Lewis Karesh, Acting Secretary
U.S. National Administrative Office
U.S. Department of Labor
200 Constitution Ave. NW, Room
S-5205
Washington, D.C. 20210
États-Unis

BAN des États-Unis
Peter Accolla, Acting Secretary
U.S. National Administrative Office
U.S. Department of Labor
200 Constitution Ave. NW, Room
S-5205
Washington, D.C. 20210
États-Unis

SECRETARIAT

1211 Connecticut Ave. NW, Suite
400
Washington D.C. 20036
États-Unis
Tél. : 202 464-1100
Télec. : 202 464-9490
www.naalc.org

VI. COMMISSION DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL

SECRETARIAT STAFF

2004

Anthony Giles (Canada)
 Directeur exécutif par intérim
 Directeur de la recherche
 01-04 – 06-04

Norman Caufield (É.-U.)
 Directeur de la recherche
 03-04 – 05-05
 Relations d'emploi

Clementina Vargas (Mexique)
 Droit du travail
 07-02 – 03-06

Patricia López Guerra (Mexique)
 Économiste du travail
 03-05 – 12-05

Michael Abbott (Canada)
 Économiste du travail
 11-02 – 09-04

Martin Dumas (Canada)
 Relations d'emploi
 03-02 – 06-05

Héctor Toledano (Mexique)
 Coordonnateur des publications
 07-97 – 07-04

María Elizabeth Díaz (É.-U.)
 Gestionnaire de l'information
 02-03 – 02-05

María Dolores Cox (É.-U.)
 Coordonnatrice des activités de coopération
 11-00-04-04

María Cristina Yelicié (É.-U.)
 Agente financière
 09-00 – 10-07

Rosario Monroy (Mexique)
 Adjoint exécutif
 08-00 – 01-07

María Eva Salvetti (É.-U.)
 Adjointe, administration et recherche
 09-00 – 02-07

2005

Mark Knouse (É.-U.)
 Directeur exécutif
 08-05 – 10-06

Isabel Studer (Mexique)
 Directrice de la recherche
 06-05 – 02-07

Bill Worona
 Directeur de l'administration
 11-04 – 10-06

Patricia López Guerra (Mexique)
 Économiste du travail
 03-05 – 12-05

Allan Roberts (É.-U.)
 Coordonnateur des publications
 09-04 – 05-06

María Cristina Yelicié (É.-U.)
 Agente financière
 09-00 – 10-07

Rosario Monroy (Mexique)
 Adjoint exécutif
 08-00 – 01-07

María Eva Salvetti (É.-U.)
 Adjointe, administration et recherche
 09-00 – 02-07

2006

Peter Accolla
 Directeur exécutif par intérim
 10-06 – 9-07

Sylvain Côté (Canada)
 Chargé de recherche
 02-06 – 02-07

Scott Otteman
 Chargé de recherche
 01-06 – 01-07

Antonio Pineda (Mexique)
 Coordonnateur des programmes
 05-06 –

María Cristina Yelicié (É.-U.)
 Agente financière
 09-00 – 10-07

Rosario Monroy (Mexique)
 Adjoint exécutif
 08-00 – 01-07

María Eva Salvetti (É.-U.)
 Adjointe, administration et recherche
 09-00 – 02-07

VI. COMMISSION DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL



Rilla Sanchez (É.-U.)
Adjointe administrative
01-01 –

Rilla Sanchez (É.-U.)
Adjointe administrative
01-01 –

Rilla Sanchez (É.-U.)
Adjointe administrative
01-01

2007

Peter Accolla (É.-U.)
Directeur exécutif par intérim
10-06 – 9-07

Antonio Pineda (Mexico)
Coordonnateur des programmes
05-06 –

Rilla Sanchez (É.-U.)
Adjointe administrative
01-01 –

Isabel Studer (Mexique)
Directrice de la recherche
06-05 – 02-07

Sylvain Côté (Canada)
Chargé de recherche
02-06 – 02-07

Claire Breslin (É.-U.)
Adjointe exécutive
01-07 –

Gabriel Jimenez (Mexique)
Directeur de l'administration
08-07 –

María Cristina Yelicié (É.-U.)
Agente financière
09-00 – 10-07

María Eva Salvetti (É.-U.)
Adjointe, administration et recherche
09-00 – 02-07